



Contradiction dans les déclarations + messages comme preuve de défense –

Par Nzin, le 18/06/2025 à 16:19

Objet : Contradiction dans les déclarations + messages comme preuve de défense – besoin d'avis juridique

Bonjour,

Je suis actuellement poursuivi à la suite d'une plainte pour violences conjugales déposée par mon ex-épouse en décembre 2024.

Elle affirme que je l'aurais poussée contre une porte vitrée, ce qui aurait provoqué une blessure à sa cuisse. Or :

- La porte vitrée est en hauteur (pas à la hauteur d'une cuisse) ;
- Sa cuisse était couverte par des vêtements au moment des faits ;
- Il n'y a pas de déchirure visible de vêtements ni de blessure ailleurs ;

Je pense donc qu'il y a **une contradiction physique et logique importante** dans sa version des faits.

D'autre part, j'ai en ma possession **des messages (SMS et vocaux) envoyés par elle entre juin et octobre 2024**, soit juste avant sa plainte. Ces messages sont affectueux, normaux, sans aucun signe de conflit ou de peur. Elle m'écrivait "tu me manques", "je t'aime", "mon mari", etc.

Ma question est la suivante :

? Est-ce que cette contradiction entre la position du verre et la blessure peut être utilisée

comme **preuve en ma faveur** ?

? Est-ce que ces **messages affectueux d'avant la plainte** sont juridiquement recevables et pertinents pour ma défense ?

Je souhaite m'assurer que je peux insister sur ces éléments avec mon avocat, ou bien s'ils sont juridiquement considérés comme faibles.

Merci beaucoup pour vos conseils.

Par **youris**, le **18/06/2025** à **16:37**

bonjour,

la blessure à la cuisse a-t-elle été constatée médicalement ?

des messages affectueux ne sont pas incompatibles avec des actes de violences entre les mêmes personnes.

salutations

Par **Isadore**, le **18/06/2025** à **17:31**

Bonjour,

[quote]

Est-ce que cette contradiction entre la position du verre et la blessure peut être utilisée comme **preuve en ma faveur** ?

[/quote]

Uniquement s'il n'y a pas de constat de blessure par un médecin ou des témoins fiables.

Il est connu qu'une personne victime d'agressio, sous le choc, peut ne pas faire de déclarationq parfaitement cohérentes. Il est tout aussi connu que face à la police, une victime, un témoin ou un suspect se trompe souvent à cause du fonctionnement de la mémoire humaine. Ce sont les déclarations parfaitement cohérentes de bout en bout qui sont suspectes,

Il ets possible d'être blessé sans que les vêtements ne soient déchirés.

C'est à votre avocat de voir si ce point est pertinent.

[quote]

Sa cuisse était couverte par des vêtements au moment des faits ;

[/quote]

Cela en revanche c'est maladroit. Vous sous-entendez qu'il y a eu "des faits". Si votre épouse avait tout inventé, vous ne pourriez pas savoir quels étaient ses habits.

[quote]

Est-ce que ces **messages affectueux d'avant la plainte** sont juridiquement recevables et pertinents pour ma défense ?

[/quote]

Comme le dit Youris, ce point est sans intérêt. Rien que sur ce forum on ne compte plus les victimes de violences conjugales éplorées à qui l'auteur des coups manque terriblement.

De manière générale il faut écouter votre avocat, pas des inconnus sur un forum. C'est lui qui connaît le dossier.